
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 novembre 2020 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA20 08 0481

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 3 novembre 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA20 08 0482

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2020, tel que modifié par l'ajout du point 60.01.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2020, tel que modifié par l'ajout du point 60.01.

ADOPTÉ.

CA20 08 0483

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 6 octobre 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;
Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 6 octobre 2020 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0484

La première période de questions du public a lieu de 19 h 38 à 20 h 03

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Cheick Oulare H4N 2H4 cheickoulare2@gmail.com

Monsieur Oulare se dit inquiet pour la sécurité des enfants par rapport à la vitesse des véhicules au carré Benoit et aimerait qu'une solution soit finalement proposée.

Réponse (Alan DeSousa) : Des conversations ainsi qu'une réunion ont eu lieu avec la RUI-Vert-Cité et des résidents du quartier afin de discuter des enjeux. À la suite de celles-ci, plusieurs pistes de solutions sont envisagées, notamment, des réaménagements géométriques aux traverses pour piétons ainsi que des mesures temporaires telles que des balises flexibles, pour réduire la vitesse des automobilistes et ainsi améliorer la sécurité des piétons. Il est important de souligner que les résidents (la RUI) étaient satisfaits de ces discussions.

(3 questions regroupées)

Mrs. Erica Sendel, 2465 rue Bourgoin - H4R1N1 ericasendel@gmail.com

Mrs. Sendel ask that since we are in the 2nd wave of covid-19 and more people are working from home and without ample parking spaces, why are tickets still being handed out? She adds that she's not going back to her office until sometime in 2021 and her boyfriend occasionally works from home - the street is usually full from Modugno to Alexis Nihon. She does not have a garage to park in - she does not have a driveway to park in nor a parking lot and she should not be punished for trying her best. And yes, she did receive a parking ticket which is \$79. Please explain why with so many people working from home there are still tickets being handed out.

Mrs. Kimberlee Collins - H4R 1H4 kcollins2757@gmail.com

Mrs. Collins wants to know why the parking regulations are in effect. Everyone is working from home, and with winter coming it is and will be impossible to find parking. We should be able to park on either side of the street regardless of the day. What happens if she's in contact with someone with Covid or have Covid and in quarantine she must still go out every day and move her car from one side to the other putting at risk all those in my building? Touching communal door handles etc.?

Mr. Kalpana Patel, 1560 Rochon - kalpanapatel@yahoo.com

Mr. Patel given many people are working from home, will alternate side parking restrictions be loosened this winter and/or will parking spaces be made available during snow cleaning operations?

Réponse aux 3 questions regroupées (Alan DeSousa) : Les restrictions de stationnement demeurent valides même durant la pandémie de la COVID-19 pour assurer l'entretien de la rue, principalement le nettoyage, mais aussi le déneigement sur certaines rues plus étroites. À noter que les opérations de nettoyage de rues sont en cours même durant la pandémie.

Monsieur David Haché, 2259, chemin Laval - dave@dhache.com

Monsieur Haché nous signale avoir reçu une pétition de citoyens demeurant à proximité d'un espace vert situé en face du 2259 chemin Laval. Ces derniers demandent à l'arrondissement d'évaluer la possibilité d'installer une aire de jeux sur ce terrain, car il y a visiblement une demande pour ce genre d'installation. Les signataires de la pétition sont des parents et suggèrent l'installation d'un simple module de jeu (comme une glissoire et une balançoire) ainsi qu'un banc de parc pour les parents.

Dans un autre ordre d'idée, les citoyens demandent d'ajuster la signalisation en raison des risques causés par les automobilistes qui circulent trop rapidement sur cette rue, surtout aux heures de pointe. De plus, l'arrêt situé à l'intersection de l'espace vert (rond-point) chemin Laval et au coin de la Sorbonne est peu respecté. Les citoyens se plaignent aussi que les automobilistes tournent à toute allure sur la rue de la Sorbonne vers le boulevard Henri-Bourassa, ce qui est également très dangereux.

Réponse (Alan DeSousa) : Une analyse de votre requête sera faite qui prendra en compte, entre autres, la sécurité de l'espace pour y installer une aire de jeu et les répercussions sur le voisinage.

Un plan directeur des parcs et des installations est en cours de production en ce moment et nous prendrons en considération cet espace. Une estimation des coûts pour le financement d'un projet de ce type doit être produite et inscrite dans le PDI de l'arrondissement.

La sécurité des piétons est une priorité pour l'administration laurentienne. Nous sommes conscients de la problématique de circulation de transit sur le chemin Laval. Des balises ont été installées à proximité du passage piétonnier en question (rond-point) afin de sécuriser les piétons. Dans le cadre du Plan directeur piétons de l'Arrondissement, des interventions de réaménagement géométrique sont prévues sur le chemin Laval en plus d'autres mesures temporaires de modération telles que les balises flexibles. Une demande de surveillance policière sera faite au SPVM. Nous demandons au citoyen de bien vouloir nous transmettre la pétition.

Monsieur George Alexandropoulos - H4L4T7 g.alexandropoulos@icloud.com

Mr. Alexandropoulos was wondering that as he have a birds eye view of the phenomenal REM project taking shape and having received some communication this week from them with regards to fencing and sound wall, if we have discussed the opportunity of having some green space and bike path run along the train line?

Response (Alan DeSousa): The borough of Saint-Laurent has been working for many years on a bike path project along the train line, called «Véloroute», which is indicated in Saint-Laurent's Plan local des déplacements. The first phase of this project was inaugurated in 2017 between boulevard Toupin and Bois-Franc station. As of the

remaining section of the Véloroute, which is mainly on REM's property, the borough of Saint-Laurent has had many discussions with La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) in order to integrate the Véloroute project to the REM project. The Borough is still awaiting an answer regarding the Véloroute project.

Madame Sylvie Brière, 1150 rue Hodge - norm.poirier@videotron.ca

Madame Brière se demande s'il y a un plan pour réduire la vitesse sur la rue Hodge entre la rue Hébert et le boul. Sainte-Croix? Les concessionnaires automobiles à proximité font essayer leurs voitures de performance sur la rue Hodge.

Réponse (Alan DeSousa) : La sécurité des piétons est une priorité pour l'administration laurentienne. Nous sommes conscients de la problématique de vitesse sur la rue Hodge et les rues adjacentes. Des dos-d'âne ont été installés sur certaines rues de ce secteur afin de réduire la vitesse. Des mesures d'atténuation de la vitesse telles que des balises flexibles sont prévues en 2021.

Madame Natasha McQuaid, 1870 Chemin Laval natasha.mcquaid@gmail.com

Madame McQuaid se demande si notre arrondissement compte mettre en place un « filtre » pour la transition écologique dans son administration? Ce type filtre sera bientôt mis en place dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et est souhaité par l'arrondissement Sud-ouest.

Réponse (Alan DeSousa) : En janvier 2019, le conseil de Saint-Laurent a déclaré l'arrondissement « territoire municipal durable » avec l'adoption d'une nouvelle Politique de développement durable. Celle-ci comporte 6 grands axes qui guident nos décisions en termes de transition écologique et de résilience. Elle agit donc comme un « filtre » afin d'analyser en amont chaque projet, programme, règlement, construction, etc., sous l'angle du développement durable. Ainsi, on s'assure de répondre aux besoins des citoyens qui souhaitent un espace de vie attrayant et un environnement sain et sécuritaire, au cœur d'une économie dynamique et d'un patrimoine socioculturel accessible. En outre, cette politique vise également à permettre à chaque membre de la collectivité laurentienne de contribuer au développement durable de son milieu de vie par des actions concrètes.

Madame Catherine Chevrier, 1357 rue Decelles catherine.chevrier50@gmail.com

Madame Chevrier a remarqué qu'il y a des problèmes ou des incongruités avec certains panneaux de stationnement. À plusieurs endroits, il y a de multiples indications qui peuvent entraîner de la confusion. Certains panneaux sont difficiles à visualiser à cause de leur orientation. D'autres sont mal placés et permettent des places "gratuites". De plus, le respect des zones de stationnement limitées à 60 et 120 minutes de même que le respect de celles de 4 heures semblent difficiles à vérifier par les agents de stationnement, qui sont trop peu nombreux à arpenter les rues de l'arrondissement.

À cet effet, elle demande au Conseil de créer un comité sur le stationnement à Saint-Laurent, comité sur lequel seraient invités les citoyens interpellés par cette problématique. Ce comité pourrait se pencher sur la signalisation, l'efficacité des agents de stationnement (territoire à desservir, constats émis, etc.) et sur des solutions novatrices. À ce titre, elle ajoute qu'elle a quelques idées de solution à proposer et sur lesquelles pourraient se pencher les nouveaux responsables de ce comité.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous soumettrons votre idée de former un comité sur le stationnement à la section circulation et transport de l'arrondissement. Un exercice de consultation des citoyens et des groupes communautaires a été effectué dans le cadre du Plan local de déplacement de Saint-Laurent sur différents sujets touchant la mobilité, dont le stationnement. Pour tout problème ou incongruités spécifiques, veuillez svp soumettre une requête détaillée au 311 afin que votre demande soit prise en charge.

Monsieur Ruijia Yang - H4L 1X9 - qdyangruijia@gmail.com

Monsieur Yang nous indique qu'il n'habite pas très loin de la gare Montpellier et qu'il est conscient des travaux de la voie réservée de la STM sur le boulevard de la Côte-Vertu. Il remarque qu'au coin du boulevard de la Côte-Vertu et de la rue Muir, on ne peut pas traverser le boulevard de la Côte-Vertu du côté sud-ouest de l'intersection et cela ne semble pas être sur le pont de changer avec les travaux de la STM.

Il ajoute qu'il est vraiment difficile de traverser le boulevard sur cette portion entre les rues Muir et Montpellier, puisqu'on ne peut pas traverser du côté nord-est au coin de la rue Montpellier non plus. Pour traverser en toute sécurité, cela implique de traverser la rue trois fois, du côté Muir ou Montpellier.

Il aimerait savoir si on pourrait permettre de traverser les rues ou boulevard de tous les côtés à ces intersections :

Réponse (Alan DeSousa) : À terme, les travaux effectués dans le cadre du Service rapide par bus Côte-Vertu - Sauvé de la STM permettront aux piétons de traverser des quatre côtés de l'intersection Côte-Vertu/Muir et Côte-Vertu/Montpellier.

CA20 08 0485

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500024) :

- CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voie à une ère de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2020, Semaine des vétérans dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de novembre deux mille vingt.

CA20 08 0486

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500025) :

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier ;
- CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 ;
- CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, en 2000, des dirigeants politiques du monde entier ont convenu de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels concernent en premier lieu les enfants ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent est accrédité Municipalité amie des enfants depuis 2011 ;
- CONSIDÉRANT que le bien-être des enfants et des familles est au cœur des préoccupations de l'administration laurentienne.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 20 novembre 2020 Journée mondiale de l'enfance dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de novembre deux mille vingt.

CA20 08 0487

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500026) :

- CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde ;
- CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida ;

- CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida ;
- CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 novembre au 1er décembre 2020, Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida et le 1er décembre 2020 Journée mondiale du sida dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de novembre deux mille vingt.

CA20 08 0488

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204500023 visant à autoriser la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.

ATTENDU que l'objectif de cette entente de collaboration est d'informer la population de Saint-Laurent des services et activités offerts sur son territoire;

ATTENDU que cette entente de collaboration a également pour but ultime de renforcer la prévention et la promotion de la santé et ainsi pouvoir, entre autres, faciliter le déploiement d'une campagne de vaccination ou promouvoir une activité sportive grand public, tout en lui permettant de contribuer au développement de saines habitudes de vie et à la santé de la population laurentienne;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'une entente de collaboration avec le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal concernant les communications.

ADOPTÉ.

CA20 08 0489

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1200299004 afin de modifier les conventions intervenues avec CARI St-Laurent et Accueils au cœur de l'enfance, telles qu'adoptées lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080233 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance générale du 5 mai 2020 et accordant un soutien financier totalisant la somme de 155 255 \$ répartie entre quatre organismes, pour l'année 2020, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique de l'enfant;

ATTENDU que l'arrondissement et les organismes se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU que l'arrondissement reconnaît que la réalisation des projets des organismes peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée par ces organismes;

ATTENDU que la Maison des Familles de Saint-Laurent et Accueils au cœur de l'enfance ont fusionné en date du 22 octobre 2020, en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies;

ATTENDU que le nom de la personne morale résultant de cette fusion est Accueils au cœur de l'enfance.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un sommaire addenda visant à modifier les conventions intervenues avec Cari St-Laurent et Accueils au cœur de l'enfance telles qu'adoptées lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0490

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207550003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels relatifs à la modification de l'escalier d'accès au sous-sol et de travaux connexes au chalet du parc Alexis-Nihon de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 20-515.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 ;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	76 694,07 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer un contrat à la firme **Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.**, pour des services professionnels relatifs à la modification de l'escalier d'accès au sous-sol et de travaux connexes au chalet du parc Alexis-Nihon de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **76 694,07 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 20-515 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de **11 504,11 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **88 198,18 \$**;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0491

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378018 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réaménagement du parc Raymond-Vidal - Soumission 20-016; et visant à autoriser une dépense totale de 23 339,01 \$ en faveur de Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif - Entente-cadre 1410249.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080206 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019, concluant deux ententes-cadres pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement ainsi que pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent - Entente numéro 1410249;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9346-2182 Québec inc. (Construction & excavation MAP 2000)	828 658,09 \$
Les excavations Super inc.	867 515,72 \$
Paysagiste Promovert inc.	932 930,37 \$
Les entreprises Ventec inc.	943 193,96 \$
Lanco aménagement inc.	990 916,64 \$
Les terrassements multi-paysages inc.	1 035 899,24 \$
DDL excavation (9039-3273 Québec inc)	1 049 694,69 \$

Les entrepreneurs Bucaro	1 105 931,88 \$
Saho construction inc	1 142 901,40 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **9346-2182 Québec inc. (Construction & excavation MAP 2000)** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **828 658,09 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 20-016;
- 2.- D'autoriser une dépense de **82 865,81 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **23 339,01 \$** pour le contrôle qualitatif des travaux en faveur de **Solmatech inc.** selon l'entente-cadre 1410249;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **934 862,91 \$** pour les travaux de réaménagement du parc Raymond-Vidal;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0492

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208666004 relatif à la prolongation du contrat pour une année et pour une somme maximale de 109 201,09 \$, concernant des travaux d'entretien des bassins aquatiques - Soumission 19-17491.

ATTENDU la résolution CA19 080415 adoptée le 2 avril 2019 afin d'octroyer un contrat à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) au montant de 104 960,68 \$ pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2019 - appel d'offres 19-17491;

ATTENDU que la possibilité de prolonger ce contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 19-17491;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la deuxième de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat de la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) au montant de 109 201,09 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0493

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203679011 relatif à une dépense en faveur Cargill limitée pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées – Soumission 20-18120.

ATTENDU que le sel de déglçage des chaussées est nécessaire à l'entretien des rues et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale;

ATTENDU que la dépense reliée à la fourniture de sel de déglçage des chaussées fait partie d'un processus d'achat annuel pour les travaux en régie – Entente cadre 1429652;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 1 110 313,58 \$, taxes incluses, en faveur de Cargill limitée, pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées;

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0494

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204054006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouille de sécurité urbaine pour une durée d'un an, renouvelable pour deux ans et approuver la grille d'évaluation.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens a le mandat d'offrir un service de sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent ;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouille de sécurité urbaine pour une durée d'un an, renouvelable pour deux ans et approuver la grille d'évaluation.

ADOPTÉ.

CA20 08 0495

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208336003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surface dans le développement résidentiel Cité Midtown.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surface dans le développement résidentiel Cité Midtown.

ADOPTÉ.

CA20 08 0496

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208336004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de surveillance environnementale et de gestion des sols d'excavation pour assurer le contrôle qualitatif des travaux liés au projet de développement résidentiel Cité Midtown.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de surveillance environnementale et de gestion des sols d'excavation pour assurer le contrôle qualitatif des travaux liés au projet de développement résidentiel Cité Midtown.

ADOPTÉ.

CA20 08 0497

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203984011 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 7 novembre 2020 au 5 mars 2021.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement, ses amendements et les règles de procédures applicables;

Proposé par le conseiller Aref Salem :

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Jacques Cohen à titre de maire suppléant pour la période du 7 novembre 2020 au 5 mars 2021.

ADOPTÉ.

CA20 08 0498

Soumis sommaire décisionnel numéro 1202839021 relatif au à l'adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil d'arrondissement pour l'année 2021 et de changer la date de la séance ordinaire du 5 janvier et du 6 juillet 2021.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU que le règlement numéro RCA02-08-2001 et ses amendements sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à 19h30, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777, boulevard Marcel-Laurin;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021 chacune débutant à 19 h 30 :

12 janvier
2 février
2 mars
6 avril
4 mai
1er juin
29 juin
3 août
7 septembre
5 octobre
7 décembre

ADOPTÉ.

CA20 08 0499

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206747008 relatif au projet d'entente avec le Musée des métiers d'arts du Québec, pour une dernière année de gestion, du Centre d'exposition Lethbridge de la Bibliothèque du Boisé pour la réalisation de la saison culturelle 2020-2021, et autorisant la dépense d'une somme maximale de 162 715,09 \$ (taxes incluses).

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite, pour une dernière année, confier au Musée la gestion du Centre d'exposition ainsi que la réalisation de la saison culturelle 2020-2021, jusqu'au mois d'août 2021, dans le cadre d'une cinquième convention. L'entente ici proposée entrera en vigueur à la date de sa signature, mais prendra en compte les dépenses du Musée à compter du 1er septembre 2020;

Proposé par le conseiller Aref Salem :

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver le projet d'entente avec le Musée des métiers d'arts du Québec, pour une dernière année de gestion, du Centre d'exposition Lethbridge de la Bibliothèque du Boisé pour la réalisation de la saison culturelle 2020-2021;
- 2.- D'autoriser une dépense pour une somme maximale de 162 715,09 \$ (taxes incluses);

3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0500

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206909010 relatif à une contribution financière au Carrefour jeunesse emploi St-Laurent pour la réalisation de la « Brigade neige » pour la saison 2020-2021 et autorisant le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention à cet effet.

ATTENDU qu'à la suite du succès du projet pilote de 2019-2020, l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite de nouveau mettre en place un service de déneigement pour venir en aide à ses citoyens souffrants, entre autres, de problèmes liés à la mobilité réduite;

ATTENDU que le Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent (CJE) propose de prendre en charge le recrutement de la clientèle jeunesse ainsi que la supervision des jeunes personnes qui seront affectées au projet et que la nouvelle clientèle sera recrutée en collaboration avec le CLSC de Saint-Laurent, les associations de loisirs pour aînés de Saint-Laurent et d'autres organismes;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 14 863 \$ à Carrefour jeunesse emploi St-Laurent pour la réalisation de la « Brigade neige » - 2020-2021;
- 2.- D'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0501

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220014 relatif à la signature d'un projet de convention avec l'organisme VertCité pour le programme Éco-quartier 2021 et visant à accorder une contribution financière.

ATTENDU que depuis 2004, le programme Éco-quartier de Saint-Laurent a œuvré au sein de la communauté laurentienne en sensibilisant des milliers de citoyens, via, entre autres, la tenue d'activités, de kiosques, d'animations et de projets d'accompagnement;

ATTENDU que le renouvellement de cette convention avec VertCité permet de conserver l'expertise qui a été développée et s'inscrit dans la vision du Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement;

ATTENDU que le programme Éco-quartier de Saint-Laurent a déjà permis la tenue de 300 rencontres d'accompagnement de projets et de 132 activités de sensibilisations, permettant ainsi de rejoindre directement 17 400 personnes qui résident sur le territoire laurentien;

Proposé par le conseiller Aref Salem :

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1- D'octroyer une contribution financière de 164 000 \$, sans taxes applicables, à VertCité pour le programme Éco-quartier 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0502

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299014 relatif à une demande de subvention en soutien à l'opération « Aide alimentaire hivernale d'urgence de Saint-Laurent » et autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaire à la réalisation de cette opération.

ATTENDU qu'il s'agit d'une édition adaptée du Magasin-Partage de Noël à laquelle l'arrondissement participe depuis 1998;

ATTENDU les mesures de prévention liées à la pandémie Covid-19 qui doivent être respectées;

ATTENDU que cette édition adaptée permettra la préparation au préalable des paniers de denrées destinés à environ 400 familles bénéficiant de cette aide alimentaire;

ATTENDU l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ à VertCité en soutien l'opération « Aide alimentaire hivernale d'urgence de Saint-Laurent »;
- 2.- D'autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0503

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220016 relatif à une dépense en faveur de l'organisme VertCité pour la réalisation du programme « Mon école écolo 2021-2022 » dans l'arrondissement de Saint-Laurent, portant sur les thématiques de sensibilisation aux changements climatiques et aux pollinisateurs.

ATTENDU que le programme « Mon école écolo » a été mis sur pied en 2004 dans le but de sensibiliser les jeunes à la propreté urbaine et aux questions environnementales;

ATTENDU qu'en collaboration avec l'organisme VertCité, l'arrondissement propose un programme portant sur les thématiques de sensibilisation aux changements climatiques et aux pollinisateurs;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 40 449,64 \$, taxes incluses, à l'organisme VertCité pour la réalisation du programme « Mon école écolo 2021-2022 » portant sur les thématiques de sensibilisation aux changements climatiques et aux pollinisateurs de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0504

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1203984012).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1er et le 28 octobre 2020, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA20 08 0505

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768013 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2900, avenue Marie-Curie dans la zone I04-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont la hauteur de la clôture en cour avant est de 2,5 mètres, alors que le

règlement en vigueur permet une hauteur maximale de 1 mètre et dont le type et la localisation d'enseigne proposée ne respectent pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter cette demande de dérogation mineure jusqu'à réception de plans bonifiés.

ADOPTÉ.

CA20 08 0506

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768014 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2485, rue Paton dans la zone H15-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la réduction du coefficient d'occupation au sol dérogoire d'une habitation unifamiliale isolée de 0,20 à 0,19 suite à une opération cadastrale regroupant le lot principal avec un lot résiduel de 29 mètres carrés.

ATTENDU qu'au point 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 14 octobre 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20201003);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 octobre 2020 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2485, rue Paton dans la zone H15-024 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la réduction du coefficient d'occupation au sol dérogoire d'une habitation unifamiliale isolée de 0,20 à 0,19 suite à une opération cadastrale regroupant le lot principal avec un lot résiduel de 29 mètres carrés, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme tenu le 14 octobre 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0507

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768015 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2785, rue O'Grady dans la zone H15-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'au point 7 a) du procès-verbal de la séance tenue le 14 octobre 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 2021004);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 octobre 2020 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2785 rue O'Grady dans la zone H15-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée en empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme tenu le 14 octobre 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0508

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768010 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2100 au 2130, rue Gustave-Pollien, au 2355, rue des Pyrénées et au 2165, rue Harry-Halton dans la zone H08-023 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont la localisation des escaliers menant au garage en sous-sol est en marge avant secondaire de 3 mètres.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA20 08 0509

Soumis premier projet de résolution approuvant un projet particulier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour objet un changement d'usage d'un bâtiment existant et le réaménagement du site situé au 7785, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 1 238 654, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5) (sommaire décisionnel numéro 1208729011).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant un projet particulier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour objet un changement d'usage d'un bâtiment existant et le réaménagement du site situé au 7785, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 1 238 654, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à l'immeuble situé au 7785, chemin de la Côte-de-Liesse, sur le lot 1 238 654.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001 applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment d'un étage par des usages industriels est autorisée.

À ces fins, il est permis de déroger aux normes de hauteur minimales en étages et en mètres et aux usages prescrits à la grille des usages et normes de la zone B14-013, ainsi qu'aux dispositions énoncées aux articles 3.5, 3.40, 4.4.4.2 et 5.46 du Règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001. Toute autre disposition réglementaire incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Malgré la hauteur minimale en étages et en mètres et malgré les usages autorisés à la grille des usages et normes de la zone B14-013, les usages industriels des classes d'usages « i2 - Commerce de gros » et « i3 – Manufacturière » sont autorisés dans un bâtiment d'un étage.
4. Malgré les dispositions énoncées au 6e paragraphe de l'article 3.5, une voie véhiculaire à double sens située sur le terrain peut avoir une largeur minimale de 3.6 mètres.
5. Malgré les dispositions énoncées à l'article 3.40, les matières résiduelles peuvent être remisées en cour avant. Cet espace doit être à moins de 1 mètre du bâtiment principal.
6. Malgré les dispositions énoncées à l'article 4.4.4.2, une ouverture véhiculaire est autorisée en façade à moins de 60 mètres de la ligne avant, sous réserve que l'ensemble des manœuvres des véhicules soient effectuées dans les limites du terrain.

7. Malgré les dispositions énoncées à l'article 5.46, l'occupation d'un bâtiment industriel d'un étage, adjacent à une autoroute, est autorisée.

SECTION IV

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

8. Le lot 1 238 654 devra être verdi sur un minimum de 15 % de sa superficie, conformément au plan d'aménagement paysager de l'annexe A.

L'annexe rattachée est jointe au sommaire décisionnel comme étant l'Annexe A Plan d'aménagement paysager.

ANNEXE A

PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ADOPTÉ.

CA20 08 0510

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-130 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1208433008).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-130 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA20 08 0511

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1207602003 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 377 483 suite à une demande de permis de lotissement.

ATTENDU que le propriétaire du lot 2 377 483 souhaite effectuer une opération cadastrale afin de morceler le terrain en 2 lots distincts et procéder à la démolition d'une habitation unifamiliale isolée en état de dégradation pour construire 2 habitations bifamiliales jumelées avec un logement au sous-sol chacune, pour un total de 6 nouveaux logements;

ATTENDU la demande de permis de lotissement amendée portant le numéro 3001645715 pour le bâtiment situé au 2865, rue Lafrance;

ATTENDU que l'amendement au permis de lotissement inclura le nouveau plan cadastral avec les nouveaux numéros de lots, à savoir les lots numéros 6 404 044 et 6 404 045;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant une cession de terrain pour fin de parcs;

ATTENDU que cette future construction constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abroger la résolution numéro CA20 080384, adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 août 2020;

De prendre acte du paiement de la somme de 51 000 \$ effectué par le requérant le 18 septembre 2020, aux fins de frais de parcs et représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 377 483 suite à une demande de permis de lotissement;

De prendre acte du permis de lotissement amendé ainsi que des nouveaux numéros de lots qui y sont attribués.

ADOPTÉ.

CA20 08 0512

Le projet de règlement numéro RCA20-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1202839019).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA20-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA20 08 0513

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA20-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (1202839019).

ADOPTÉ.

CA20 08 0514

Le projet de règlement numéro RCA20-08-6 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décrétant les cotisations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1202839020).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA20-08-6 sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décréter les cotisations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ.

CA20 08 0515

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA20-08-6 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial « La Zone Décarie Nord » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et imposant une cotisation (1202839020).

ADOPTÉ.

CA20 08 0516

Le projet de règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1202839022).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA20 08 0517

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs (1202839022).

ADOPTÉ.

CA20 08 0518

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214020 relatif à une nomination à un nouveau poste permanent d'administrateur réseau - télécommunications qui a été créé à la Section des infrastructures et des opérations informatiques - Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU la création d'un poste permanent d'administrateur réseau - télécommunications à la Section des infrastructures et des opérations informatiques - Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe;

ATTENDU que le concours a été affiché du 7 au 28 août 2020 (SLA-20-CONC-401190-1) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste d'administrateur réseau - télécommunications créé à la Section des infrastructures et des opérations informatiques - Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe;

ATTENDU que le candidat retenu est un candidat externe et qu'il s'est qualifié pour le concours;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Didier Kameni Tchadiou (matricule 100267440), au poste permanent d'administrateur réseau - télécommunications (poste : 82915 – emploi : 401190 – SBA : :XX8600) à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe, aux salaire et conditions de travail prévus à la Convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM). Sa date d'entrée en fonction reste à confirmer;

D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0519

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion que qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à déterminer les zones où sera autorisée l'entreposage de cannabis.

ADOPTÉ.

CA20 08 0520

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 54

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le maire Alan DeSousa souligne les 10 ans écoulés depuis la première élection de monsieur Miele qui avait remplacé monsieur Laval Demers. M. Miele a su convaincre les électeurs de son district de lui faire confiance et a gagné par plus de 60% des votes exprimés. Il s'est fait remarquer, tant par sa présence, ses actions et l'énergie qu'il déploie dans toutes les activités du conseil d'arrondissement ainsi qu'à titre de conseiller de Ville. Celui-ci ne laisse personne indifférent et il peut se montrer très convaincant dans ses dossiers. Remerciement sincère pour son travail et son implication à Saint-Laurent.

Le conseiller Francesco Miele remercie le maire pour avoir souligné cet anniversaire. Il ajoute que quand il a fait le choix de se lancer politique municipale, il avait le goût de servir la communauté avec quelqu'un comme le maire et que tous les deux ont la même vision de ce que doit être la politique municipale. Il se rappelle avec émotion l'accueil de ses collègues à cette époque, dont Maurice Cohen et Michèle Biron et il remercie sincèrement ses collègues actuels et souligne la qualité du travail fait par le conseil d'arrondissement.

Il parle aussi de la commémoration du Jour du Souvenir du 11 novembre en a une pensée pour tous ceux qui ont péri au combat, mais aussi pour tous ceux qui ont combattu pour notre pays et pour la liberté.

Il en glisse également un mot concernant la 2e vague en précisant que ça va mieux et ça va mieux aller. Il se dit très content du succès de la fête de l'Halloween qui s'est très bien déroulée.

La conseillère Michèle D. Biron rend hommage à monsieur Miele qui s'intéresse à la vie politique municipale depuis son adolescence. Elle souligne son professionnalisme et se dit tellement contente du choix de monsieur le maire quand il a décidé de choisir monsieur Miele pour prendre la place du regretté Laval Demers.

En cette journée du Souvenir, madame Biron rappelle qu'il faut faire un parallèle avec tous ceux qui ont eu des problèmes avec cette pandémie de la Covid, tant pour ceux qui en sont morts et pour ceux qui en ont souffert.

Le conseiller Jacques Cohen félicite son collègue Miele pour ses 10 ans de travail à la Ville de Montréal, son professionnalisme et son amour de l'arrondissement et de ses citoyens.

Il rappelle la journée du Souvenir et souligne l'hommage qui sera rendu aux combattants de manière réelle ou virtuelle.

Il condamne les derniers attentats terroristes qui sont survenus à Nice et Vienne.

Il précise qu'il fera honneur à l'excellent travail de madame Biron en la remplaçant à titre de maire suppléant pour les 4 prochains mois.

Le conseiller Aref Salem rend hommage à son collègue Miele en soulignant le plaisir de travailler en sa compagnie au conseil.

Concernant la Covid-19, il souligne que l'on va passer à travers ce qui se passe actuellement, parce qu'il n'y a pas d'autre solution et aussi parce que nous en sommes capables.

Il félicite la qualité du travail des employés de l'arrondissement et en fait la remarque à la directrice de l'arrondissement, madame Isabelle Bastien.

Il fait un rappel concernant l'utilisation des sacs en papier pour ramasser les feuilles et de ne jamais utiliser les sacs de plastique qui ne sont pas acceptés dans cette collecte saisonnière.

Il souligne l'importance des commémorations du 11 novembre et des valeurs que cette journée du Souvenir véhicule;

Il fait état de la situation avec l'élection américaine actuellement en cours.

Le maire Alan DeSousa a une toute pensée spéciale pour les citoyens qui sont victimes de la guerre mettant en cause l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Il souhaite sincèrement que les pays qui ont le pouvoir de prendre les actions nécessaires afin de protéger les populations civiles de cette région fassent le nécessaire. Il souligne également l'importante population arménienne à Saint-Laurent et ajoute qu'il s'agit d'un souhait unanime du conseil.

Il souhaite les meilleurs vœux d'anniversaire à madame Michèle Biron dans quelques jours et souligne le service de cette dame depuis 38 ans à l'arrondissement en précisant qu'elle a été élue pour la première fois en 1982.

CA20 08 0521

La deuxième période des questions du public débute à 20 h 54

Aucune question n'a été posée

CA20 08 0522

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 20.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1er décembre 2020.
